

# Aide aux lieux culturels dans le cadre du plan de relance

#### Pièces à fournir

#### Pour toutes les demandes

- Avis répertoire SIRET moins de 3 mois que vous pouvez obtenir sur <a href="https://avis-situation-sirene.insee.fr/">https://avis-situation-sirene.insee.fr/</a>
- Présentation synthétique de la structure (missions, organisation)
- Comptes approuvés N-1
- Budget prévisionnel 2020 avant Covid 19
- Budget prévisionnel 2020 actualisé après Covid 19
- Descriptif des aménagements et mesures mises en œuvre du fait de la crise sanitaire pour l'accueil de public (achat de matériel, désinfection, aménagement des espaces, ...) les montants associés le cas échéant
- Lettre de demande indiquant le montant sollicité ainsi que les éventuelles précisions)
- Estimation de la perte de recettes de billetterie depuis septembre 2020 du fait de la fermeture ou de la restriction de jauge
- Toute autre pièce utile à l'instruction de la demande

### Pour le spectacle vivant

- Document de présentation du programme de la saison 2019-2020 incluant les résidences prévues et réalisées
- Document de présentation du programme de la saison 2020-2021 incluant les résidences prévues et réalisées
- Le cas échéant, si une demande est déposée pour compenser une éventuelle perte de recettes de billetterie liée à la réduction de la jauge : une estimation de cette perte de recettes pour la période de septembre à décembre 2020 au regard de la fréquentation habituelle du lieu (justificatifs à produire)

## Pour les équipements cinématographiques

- le descriptif des initiatives culturelles et actions de promotion et de médiation associées à l'ouverture de l'équipement (avant-premières, rencontres avec le public, opérations d'éducation à l'images, animations, organisation d'événements, mesures tarifaires promotionnelles, dématérialisation de la billetterie, mise en place d'outils de communication en ligne ...) accompagné du budget dédié, avec mention de la demande formulée à la Région.

### Pour le livre et les arts visuels

- la programmation et le programme d'actions culturelles, pour la saison 2019-2020 ;
- la programmation et le programme d'actions culturelles, pour la saison 2020-2021 (résidences d'artistes auteurs, rencontres, expositions, ateliers, événements tout public, nouveaux outils communication...)